

# Procès-verbal



Comité : Conseil d'établissement

Date : mercredi, le 29 mars 2023

Heure : 19h05 à 22hrs

Lieu : TEAMS

Personnes présentes :

**Directrice** : Nathalie Langelier

**Personnel** : Kunthy Chhim, Alexandre Michaud, Danitsa Sanchez, Dominique Saumur, Patrick St-Denis

**Personnes absentes** : Laurie Gignac

**Parent Substitut** : Stéphanie Dessureault

**Invitée** : Hélène Dupont

---

## 1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum

Les membres présents formant quorum, la réunion débute à 19h0. M. Michaud propose l'ouverture de la réunion.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour. Il y a ajout du point « Période réservée au publique » pour permettre à Mme Dupont de présenter une demande syndicale, ce point sera le Point 3. M. Michaud propose l'adoption de l'ordre du jour révisé, appuyé par M Chhim.

## 3. Période réservée au publique, Invitée Mme Hélène Dupont

Mme Dupont est la déléguée syndicale de l'école Sainte-Claire. Elle rappelle aux membres du CÉ que la convention collective des enseignants vient à échéance le 31 mars 2023. À la demande de la Fédération Autonome de l'Enseignement, elle fait la lecture d'une lettre dans laquelle la FAE demande l'appui des CÉs dans leurs prochaines négociations, lettre qu'elle remet par la suite au CÉ. Comme la réunion est virtuelle, elle dépose le document dans la conversation TEAMS.

Mme Saumure informe ensuite les membres que le Comité de parents recommande aux CÉs de ne pas se prononcer à ce sujet car ce n'est pas dans son mandat. Elle rappelle également que puisque Mme Langelier siège également sur le CÉ, ceci occasionnerait un conflit d'intérêt vu qu'elle représente la partie patronale.

Après discussion, il est décidé d'accepter le dépôt de la lettre et par la suite prendre une période de réflexion et rediscuter le tout au prochain CÉ. M St-Denis se demande le rôle du CÉ dans les négociations mais souhaite bonne chance aux enseignants.

#### **4. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (1<sup>er</sup> février 2023)**

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion. M. St-Denis propose son adoption, appuyé par Mme Saumur.

##### **4.1 Suivi de la dernière rencontre**

L'annexe de l'école est prévue pour 2025 (Voir PV du 1<sup>er</sup> février 2023). Mme Langelier informe le CÉ que les appels d'offres sont terminés et que l'examen de ces dernières se fera dans les prochains jours.

#### **5. Points pour approbation/adoption**

##### **5.1. Sorties Éducatives**

Il n'y a aucune nouvelles sorties de prévues en avril.

##### **5.2. Grille-matières**

Mme Langelier informe le CÉ que les enseignants ont voté le Statut Quo au sujet de la grille-matières des spécialités 2023-2024 ; c'est-à-dire que les matières demeurent les mêmes, ainsi que les périodes d'une durée de 60 minutes.

M Michaud questionne la pertinence de 30 minutes d'anglais au premier cycle. Mme L'Ecuyer informe que cette décision suit bien les recommandations du programme et explique qu'augmenter le nombre de minutes d'enseignement de l'anglais ne pourrait se faire qu'au détriment des autres matières (il faudrait couper des minutes dans une autre spécialité). Mme L'Ecuyer, qui connaît bien les programmes, explique par la suite les contraintes entre les recommandations de chaque programme versus les heures allouées à l'enseignement par les spécialistes. Lorsque M Michaud demande comment le reste du temps est comblé, Mme L'Ecuyer précise que c'est au titulaire d'y voir et que c'est pour cette raison que l'équipe-école s'en tient aux recommandations minimales du temps d'enseignement des matières spécialisées, à l'exception de l'éducation physique où le temps maximal, soit deux heures par semaine, est considéré.

Mme Saumur demande si il y aurait possibilité de combiner deux spécialités, par exemple que le cours d'anglais serve également comme cours d'arts plastiques puisqu'au premier cycle on utilise des dessins pour travailler les couleurs, les formes, etc.

M St-Denis demande si le CÉ a un droit de refus sur ce sujet. Mme Langelier ne recommande pas cette action, puisqu'il se fait tard dans l'année et il faut procéder aux démarches d'organisation pour l'an prochain.

Mme Dessureault se questionne sur la pertinence des deux récréations. Mme Langelier explique les enjeux de la grandeur de la cour d'école et l'importance d'avoir

de la place adéquate pour jouer de façon sécuritaire et Mme L'Ecuyer l'appui en rappelant que l'équipe-école avait amorcé une réflexion à ce sujet avant la pandémie.

Il y a ensuite discussion au sujet des disciplines artistiques en anglais intensif. Le fait que les élèves de l'anglais intensif soient les seuls à recevoir des cours d'art dramatique est perçu comme une injustice. Mme Langelier corrige cette perception en précisant qu'elle ne voit pas d'injustice puisqu'il s'agit déjà d'un programme particulier dans lequel les élèves reçoivent également beaucoup plus d'heures d'enseignement de l'anglais.

M Michaud demande par la suite que serait la prochaine étape à faire et si il y a lieu de former un comité. Mme Langelier va soumettre cette stratégie à l'équipe-école. M Michaud propose par la suite la motion suivante : Que le CÉ n'est pas d'accord avec la grille-matières mais l'accepte afin de ne pas paralyser les démarches de l'école ; et qu'un comité soit formé pour revoir la grille-matières l'an prochain. Que l'objectif de ce comité soit de définir les attentes du CÉ en ce qui concerne la grille-matières et soumettent ses recommandations à l'équipe-école. Mme Saumur appuie la motion, qui est adoptée par la suite.

M Michaud termine le point en mentionnant que ce comité devra être formé d'ici le 31 mai 2023.

### **5.3. Planification éducation à la sexualité et COSP**

M St-Denis demande si les cours de sexualité sont révisés et modifiés. Mme Langelier assure que ceci est fait à chaque année. Il demande si il y a rétroaction des années antérieures, Mme Langelier répond qu'il n'y a pas d'obligation mais plusieurs le font de façon informelle.

Elle rappelle par la suite qu'il y avait eu plusieurs contestations de parents lors de la première année de l'implantation du programme. Mais cette année, elle n'en a reçu aucune.

La planification est proposé par M St-Denis, appuyé par M Michaud.

### **5.4 Projet éducatif 2023-2027**

Mme Langelier présente un PowerPoint avec les résultats des travaux des enseignants. Le projet éducatif est en préparation et il y a une rencontre de prévu pour le travailler lors de la journée pédagogique du 21 avril 2023.

Aucune proposition nécessaire à ce stade.

## **5.5 PEVR**

Mme Saumur informe le CÉ de la position actuelle du Comité de Parents, qui trouve que les cibles ont été jugé de façon arbitraire. Le Comité de Parents a contesté les données reçues et n'a pas reçu de réponses claires à leurs questions. M St-Denis mentionne que les cibles ont été faites avec la « règle du pouce ».

Mme Langelier présente un PowerPoint avec les résultats des consultations du CSSDM. Un questionnaire doit être rempli par la suite. Le CÉ refuse de remplir le questionnaire et écrit dans la section commentaire la résolution suivante :

« Considérant le manque de données et d'informations sur les propositions de cibles, il nous est malheureusement impossible de statuer sur le réalisme de celles-ci.

Le CÉ s'abstient donc de répondre à la consultation. »

## **6. Points d'information**

### **6.1. Organisation scolaire 2023-2024**

Il y a une prévision de 366 élèves pour la prochaine année scolaire, versus la clientèle actuelle de 377. Il y aura donc un groupe de moins l'an prochain. Il y aura trois groupes de préscolaire et 17 groupes primaires, dont une classe-combinée 4-5.

Mme Langelier informe le CÉ que la directive actuelle du CSSDM est de mettre les classes à pleine capacité afin de récupérer des enseignants pour les assigner ailleurs au besoin. Une grosse discussion s'en suit, après quoi Mme Provençal propose de reporter les points moins urgents à la prochaine rencontre vu l'heure tardive.

### **6.2. Mouvement de personnel**

Mme Bastien (4C) a quitté en raison de problèmes de santé. Mme Sophie Anne sera en poste jusqu'au 21 avril, après quoi Mme Éliane prendra la relève le 24 avril jusqu'à la fin juin.

M Alexandre Martineau a accepté de demeurer en 3A pour le mois d'avril. M Nourredine Leghouil est en arrêt de travail pour une durée non-déterminée.

### **6.3. Travaux et Annexe**

Ce point a été reporté.

### **6.4. Plan de Lutte**

Ce point a été reporté.

## **6.5. Parents et OPP**

### **6.5.1 Résolution du comité de parents**

Mme Saumur présente la résolution du comité de parents sur la sécurité aux abords des écoles. M Michaud propose l'appui de cette résolution, appuyé par M Chhim.

### **6.5.2 Consultation des élèves**

Ce point a été reporté.

### **6.5.3 Comité de parents**

Ce point a été discuté lors du PEVR. Aucune information sur d'autres sujets à rapporter.

## **6.6. Personnel enseignant**

Mme L'Ecuyer informe le CÉ que l'équipe-école désirait utiliser le budget informatique pour acheter un tableau interactif pour le local de musique, mais que Mme Langelier a refusé cette demande, privilégiant l'achat des Ipads et portables pour l'école. Mme L'Ecuyer explique les raisons de ce refus et rappelle au CÉ que Mme Langelier a un droit de gérance sur tous les budgets et que la fermeture d'un groupe permettra la relocalisation du local de musique vers une classe qui possède déjà une TNI. Mme Langelier complète les explications de Mme L'Ecuyer.

Le CÉ se questionne sur la raison de cette information. Mme L'Ecuyer répond qu'on lui a demandé d'informer le CÉ à ce sujet.

## **6.7. SDG**

Ce point a été reporté.

## **7. Correspondance**

Ce point a été reporté.

## **8. Varia et points divers**

Ce point a été reporté.

## **9. Levée de la réunion**

M. Michaud propose la levée de l'Assemblée à 22hrs.

---

**Alexandre Michaud**  
**Président**

---

**Nathalie Langelier**  
**Directrice**